



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI, LE 16 MAI 2024 À 8H30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIT PRÉSENT :

Jean Junior Désormeaux, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Danny W. Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité, Fernand Boudreault, directeur général et Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14216/24-05-16

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, maire, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14217/24-05-16

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14218/24-05-16

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ
EXÉCUTIF TENUE LE 2 MAI 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

tenue le 2 mai 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 3 mai 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 mai 2024 soit approuvé.

CE - 14219/24-05-16

POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE VÉHICULES - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ATTENDU QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et les villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien, meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire acquérir, pour usage par le département des enquêtes du Service de police, deux (2) berlines de marque Chevrolet et de modèle Malibu, dans le cadre des contrats d'achats regroupés octroyés par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire acquérir, pour usage par la direction du Service de police, deux (2) VUS de marque Chevrolet et de modèle Blazer (1) et Equinox (1), dans le cadre des contrats d'achats regroupés octroyés par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU l'estimation des coûts d'achat préparée par Philippe Roques du Service de police, évaluée à 144 632 \$ excluant les taxes;

ATTENDU le prix déjà négocié unitaire de 39 125,87\$ par berline, de 38 388,15\$ pour l'Equinox et de 49 686,90\$ pour le Blazer, pour un total de 166 326,79\$, incluant les taxes, pour quatre (4) véhicules;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise une dépense de 166 326,79 \$ incluant les taxes pour l'acquisition de deux (2) berlines de marque Chevrolet et de modèle Malibu ainsi que de deux (2) VUS de marque Chevrolet et de modèle Blazer (1) et Equinox (1) avec le Centre d'acquisitions gouvernementales.

CE - 14220/24-05-16

POINT 7.1

CONSENTEMENT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE – PARTIE DU LOT 5 393 699 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à l'aménagement, l'entretien et la réparation d'un passage piétonnier entre la rue De Vincennes et le boulevard de la Salette, soit sur une partie de l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 5 393 699 du cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »), lequel est une partie commune de la copropriété administrée par le Syndicat de la copropriété de la rue Lamontagne;

ATTENDU QUE Couche-Tard inc. et 9371-2784 Québec inc. sont propriétaires respectivement des lots numéros 5 393 698 et 5 393 697, lesquels sont les parties privatives reliées à la partie commune de la copropriété (étant le lot 5 393 699);

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'Immeuble est d'une superficie de 1 426,1 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir un consentement à l'exécution de travaux ainsi qu'une servitude permanente pour l'aménagement, l'entretien et la réparation d'un passage piétonnier sur une partie de l'Immeuble, d'une superficie approximative de 270 mètres carrés, incluant un droit de passage permettant l'accès au personnel et aux équipements requis pour ledit entretien;

ATTENDU QUE la Ville doit procéder aux travaux dans l'assiette de la servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 20 543 869;

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude.

La Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement à l'exécution de travaux et acquisition d'une servitude sur une partie du lot 5 393 699 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate une firme d'arpenteurs-géomètres afin de procéder à la rédaction de la description technique.

La Ville mandate la firme de notaires « L.R.V. notaires s.e.n.c.r.l. » afin de procéder à la recherche de titres et à la rédaction de l'acte de servitude à intervenir.

CE - 14221/24-05-16
POINT 7.2

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE C.O.F.F.R.E.T POUR L'ÉVÉNEMENT LE FESTIVAL DU MONDE

ATTENDU l'événement du *Festival du monde* qui connaît un grand succès depuis plus de 12 ans;

ATTENDU QUE les parties désirent établir et définir leurs obligations et intérêts respectifs dans un protocole, ainsi que les modalités de leur participation respective;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec le « C.O.F.F.R.E.T. », relativement à l'organisation de l'événement Festival du monde, pour un montant total n'excédant pas 16 500 \$.

La Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ledit protocole.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14222/24-05-16
POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier



MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire